

Image not found or type unknown



Droit à l'image / camping

Par **Anne29**, le **01/12/2020** à **16:28**

Bonjour,

J'ai réservé un séjour dans un camping, et le contrat de réservation comporte cette clause :

Les locataires autorisent expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos ou vidéos de soi, de ses enfants ou d'autres participants au séjour, qui pourraient être prises au cours de leur séjour, pour les besoins publicitaires courants du camping (site web, réseaux sociaux, publications écrites...).

Je trouve choquant qu'on ne puisse pas choisir si on souhaite céder son droit à l'image ou non pour séjourner dans ce camping. Est-ce légal ? Est-il possible de se rétracter une fois le séjour entamé ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **01/12/2020** à **17:03**

Bonjour,

La renonciation au droit à l'image est possible mais une telle attestation pourrait être considérée comme trop vague notamment sur le type de clichés et les supports utilisés...